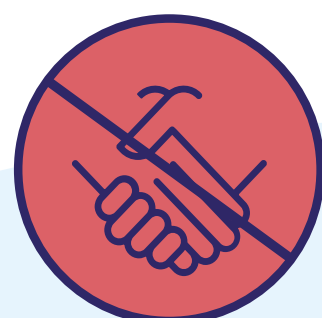
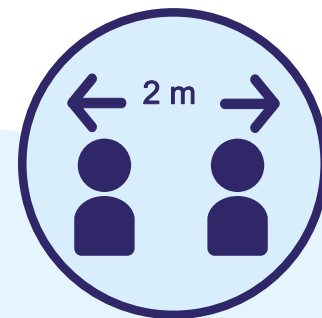


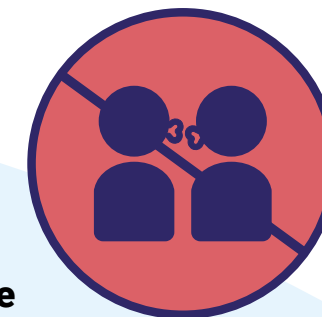
Concertation / CSE
Référent Covid-19
Information des salariés



Respect des gestes barrières
Moments de convivialité interdits
Rappel systématique des règles



Toujours au moins 2m de distance
Dispositifs de protection
complémentaires si nécessaire



Communication aux
salariés : existence, intérêt
de l'application



DUER / Plan d'actions
Note de service
Règlement intérieur



Télétravail à 100% sinon
présentiel réduit au
maximum, arrivées /
départs lissés et
interactions sociales
réduites



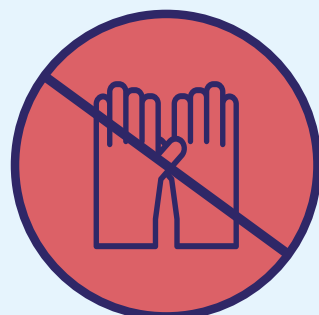
Objets communs, surfaces
touchées, véhicule, vestiaires...
Au moins 1x par jour et à
chaque rotation sur le poste
Avec un produit actif NF 14476



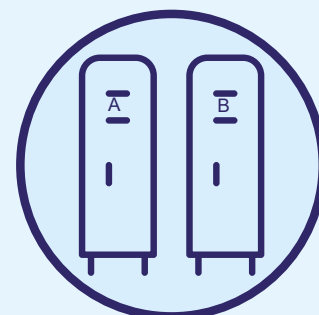
Masques grand public cat. 1 normés
mais
privilégier les FFP2 ou chirurgicaux
Fournis par l'employeur (1 par 4h)
Nez, bouche et menton couverts
Dans tous les lieux clos et partagés



Complète le masque
Protection des yeux



Contre les risques
chimiques, mécaniques,
pas contre le COVID-19



Casier individuel
Gestion des flux



Port du masque
Hygiène des mains



Jauge de 8m² par personne
Distance de 2m entre chacun
Pas de face à face
Séparation physique (comptoir, caisse)
Pas d'aliments en vrac
Marquage au sol



Au moins quelques
minutes / heure
Portes et fenêtres
grandes ouvertes



Double sacs
Poubelles spécifiques
Ouverture non manuelle
Évacuation après 24h



Objets non
défroissables à la
vapeur ou non lavables

COVID-19

Assurer la santé et la sécurité de vos salariés*